



Office national du film du Canada

2019-2020

Rapport financier trimestriel se terminant le 30 septembre 2019

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2019

1. Introduction

L'Office national du film (ONF) a été créé en vertu d'une loi du Parlement en 1939. Organisme fédéral relevant du portefeuille de Patrimoine canadien, l'ONF a pour mandat de produire et de distribuer des œuvres audiovisuelles originales et innovatrices de manière à faire connaître aux Canadiens et aux autres nations les valeurs et les points de vue canadiens ainsi que les questions d'intérêt pour la population. L'ONF sert la population canadienne en produisant et en rendant accessible partout au pays et sur toutes les plateformes du contenu riche et diversifié qui reflète le profil démographique en évolution rapide du pays, et qui ne pourrait être produit autrement. Une description sommaire des activités de l'agence pour l'exercice en cours se retrouve dans la [Partie II du Budget des dépenses](#).

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction, tel que l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses*.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit externe ou d'un examen.

2. Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel est préparé par la direction, au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'agence accordées par le Parlement et utilisées par l'agence, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires pour l'exercice financier 2019-2020. Ce rapport trimestriel est préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de la Loi de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

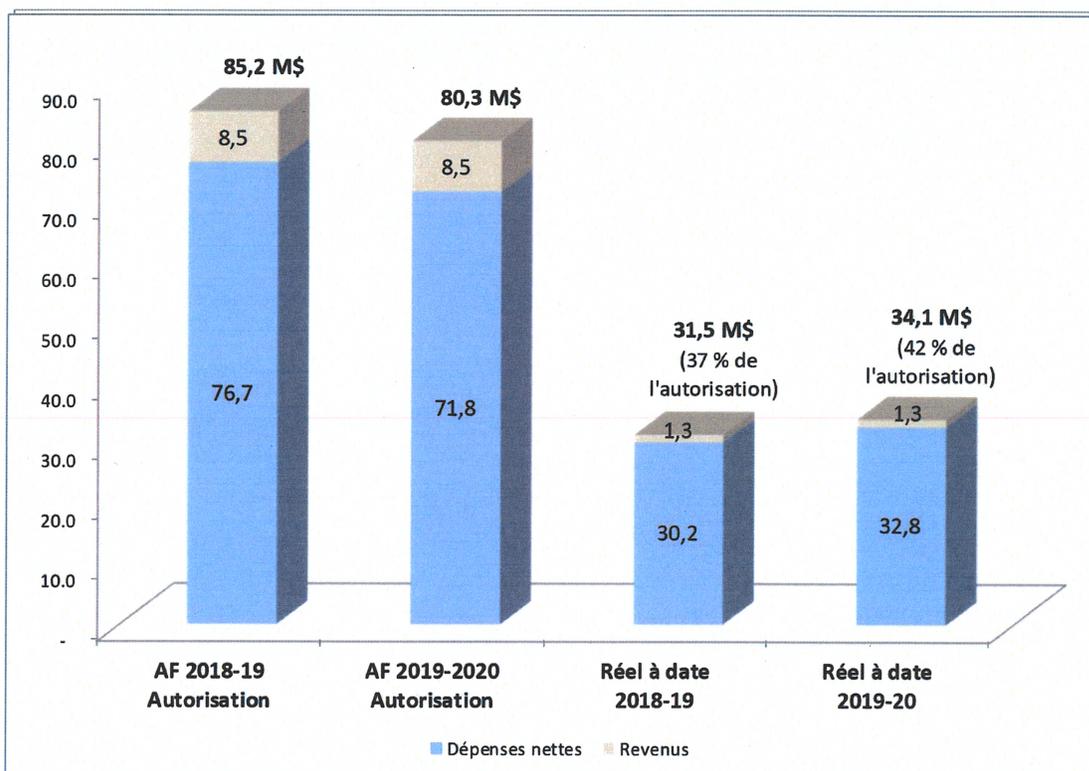
Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

L'ONF emploie la méthode de la comptabilité d'exercice intégral pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2019

3. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section met en évidence les principaux éléments qui ont contribué aux variations des dépenses prévues et réelles et des revenus prévus et gagnés pour la période terminée le 30 septembre 2019.



Le tableau ci-dessus présente les autorisations totales disponibles au sein de l'ONF pour l'exercice financier 2019-2020 avec un total de dépenses brutes prévues de 80,3 millions de dollars incluant une autorisation de 6,4 millions pour le financement des frais liés au déménagement du quartier général de l'ONF.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2019

Le Tableau 2 à la page 7, présente les dépenses et les revenus du second trimestre 2019-2020, dont voici le survol des principaux éléments à noter :

Variation des revenus :

Les revenus enregistrés durant ce second trimestre 2019-20 s'élèvent à 0,8 M\$, pour un cumulatif comparable à celui de la même période de l'année dernière.

Variation des dépenses

Les dépenses brutes du 2^e trimestre 2019-2020 ont augmenté de 1,7 M\$ par rapport au même trimestre de l'exercice 2018-2019 et se situent à 19,1 millions de dollars.

Les variations proviennent principalement des dépenses du personnel, transports et communications, services professionnels et spéciaux, location, acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages et des acquisitions de machines et matériel. Les dépenses du personnel, qui montrent une progression de 3% par rapport au cumulatif à la même date l'an dernier, s'explique par des augmentations salariales statutaires suite à la signature des conventions collectives au mois de mars 2018, des augmentations d'échelons, des révisions salariales suite à l'exercice sur l'équité des emplois et des nouvelles embauches. La baisse des transports et communications provient d'une diminution globale des voyages répartie à travers l'organisme. La diminution des services professionnels et spéciaux s'explique principalement par les honoraires de consultation en lien avec le projet SAP déployé en 2018-2019. La hausse des dépenses de location s'explique par l'achat des licences Microsoft et les frais de support récurrents SAP. Les acquisitions de terrains, bâtiments et ouvrages représentent la facturation à ce jour des aménagements dans les nouveaux locaux de l'ONF par *Services Publics et Approvisionnement Canada* (SPAC). Les acquisitions de machines et de matériel ont augmenté suite aux achats d'équipements techniques dans le cadre du déménagement.

4. Risques et incertitudes

Nécessité d'innover et de poursuivre le virage numérique

L'ONF se doit d'être un milieu propice à l'innovation technologique et cinématographique, tant sur la scène nationale qu'internationale. L'ONF a investi à même ses fonds courants d'opération dans plusieurs initiatives du virage numérique telles que le Plan de numérisation, l'Espace de visionnage en ligne ONF.ca, le Système de gestion des actifs média, les productions interactives et les flux de production numériques.

Cependant, depuis plusieurs années, la multiplication des plateformes de diffusion numériques et l'élargissement de l'accessibilité aux contenus audiovisuels continuent de bouleverser les modèles d'affaires et d'avoir de profondes répercussions sur les activités de l'ONF. L'ONF doit sans cesse s'adapter et innover dans les façons de produire ses œuvres audiovisuelles, de les promouvoir et de les rendre accessibles aux différents auditoires. Pour s'adapter à cet environnement en constante transformation, l'ONF dispose d'une expertise et d'un plan technologique solides, en plus d'avoir amorcé un changement fondamental de ses façons de produire, conserver et diffuser son contenu. Le besoin d'innover requiert une infrastructure

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2019

flexible, à la fine pointe de la technologie, qui puisse soutenir les formats émergents de production et de diffusion. À l'ère du numérique, l'évolution des technologies a beaucoup augmenté et il y a un risque que nous ne pourrions pas rester à la fine pointe de la technologie si des investissements majeurs ne sont pas encourus en temps opportun.

Pressions financières et opérationnelles

L'ONF a connu une érosion constante de ses moyens financiers et de son pouvoir d'achat ces dernières années. Les investissements considérables qui ont été faits pour soutenir sa stratégie de transformation numérique, les dépenses supplémentaires reliées aux déménagements de ses bureaux et les coûts d'adaptation aux nouveaux modèles d'affaires ont résulté en d'importantes pressions financières et opérationnelles. Ces éléments continuent d'avoir un impact sur la capacité financière de l'organisation.

Inadéquation entre la capacité organisationnelle et le volume de travail

Ce risque demeure constant au sein de l'ONF depuis quelque temps. Il découle de l'envergure de nombreux projets entrepris dont le déménagement du quartier général et des réductions d'effectifs réalisées au cours des dernières années.

5. Changements importants liés aux opérations, au personnel et aux programmes

Le déménagement du bureau central de l'ONF, qui se poursuivra jusqu'en février 2020, représente une transformation majeure du mode de fonctionnement de la plupart des employés de l'ONF. Le déménagement du siège social de l'ONF oblige également l'ONF à déplacer sa collection dans un nouvel établissement de conservation en cours de construction conformément aux spécifications de l'ONF. Le déménagement dans le nouvel établissement de conservation aura lieu entre octobre 2019 et février 2020. Plusieurs chantiers de travail chapeautés par un comité de transition ont été mis en place lors des deux dernières années afin d'assurer une bonne gestion des changements qui sont anticipés. Les groupes de travail poursuivront leurs mandats jusqu'à ce que le déménagement soit complété.

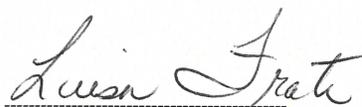
Approuvé par :



Claude Joli-Cœur
Commissaire du Gouvernement
à la cinématographie et Président de
L'Office national du film

Montréal, Canada

Le 29 novembre 2019



Luisa Frate CPA, CA
Directrice générale, Finances,
opérations et technologie
(Dirigeante principale des finances)

Montréal, Canada

Le 29 novembre 2019

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2019

Tableau 1 : État des autorisations (non audité)

	Exercice 2019-2020			Exercice 2018-2019		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
(dollars)						
Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	71 842 040	18 361 106	32 773 207	76 772 000	16 759 748	30 232 390
Autorisations budgétaires totales	71 842 040	18 361 106	32 773 207	76 772 000	16 759 748	30 232 390
Autorisations totales	71 842 040	18 361 106	32 773 207	76 772 000	16 759 748	30 232 390

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2019

Tableau 2 : Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non audité)

	Exercice 2019-2020			Exercice 2018-2019		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020*	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 *	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(dollars)</i>						
Dépenses						
Personnel	42 092 351	10 108 939	20 586 988	38 316 606	10 465 457	19 983 166
Transports et communications	3 212 902	655 569	1 160 733	4 564 751	875 430	1 286 845
Information	1 744 019	297 507	562 921	647 233	360 485	547 724
Services professionnels et spéciaux	13 772 735	2 433 276	4 273 554	13 828 660	3 106 883	4 807 823
Location	9 181 725	1 850 586	2 941 296	7 178 903	1 122 646	2 587 825
Services de réparation et d'entretien	1 359 966	197 721	406 148	1 958 852	12 666	435 703
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 556 065	101 316	224 494	2 047 159	52 219	159 536
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	6 443 000	2 217 509	2,217,509	12 755 000	1 047 871	1 076 621
Acquisition de machines et de matériel	800 595	1 280 944	1 671 955	2 875 585	394 322	673 162
Autres subventions et paiements	131 128	405	3 627	1 051 697	2 330	2 973
Dépenses budgétaires brutes totales	80 294 486	19 143 772	34 049 225	85 224 446	17 440 308	31 561 378
Moins les revenus affectés aux dépenses :						
Recettes à valoir sur le crédit	8 452 446	782 666	1 276 018	8 452 446	680 560	1 328 988
Total des revenus affectés aux dépenses	8 452 446	782 666	1 276 018	8 452 446	680 560	1 328 988
Dépenses budgétaires nettes totales	71 842 040	18 361 106	32 773 207	76 772 000	16 759 748	30 232 390

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.